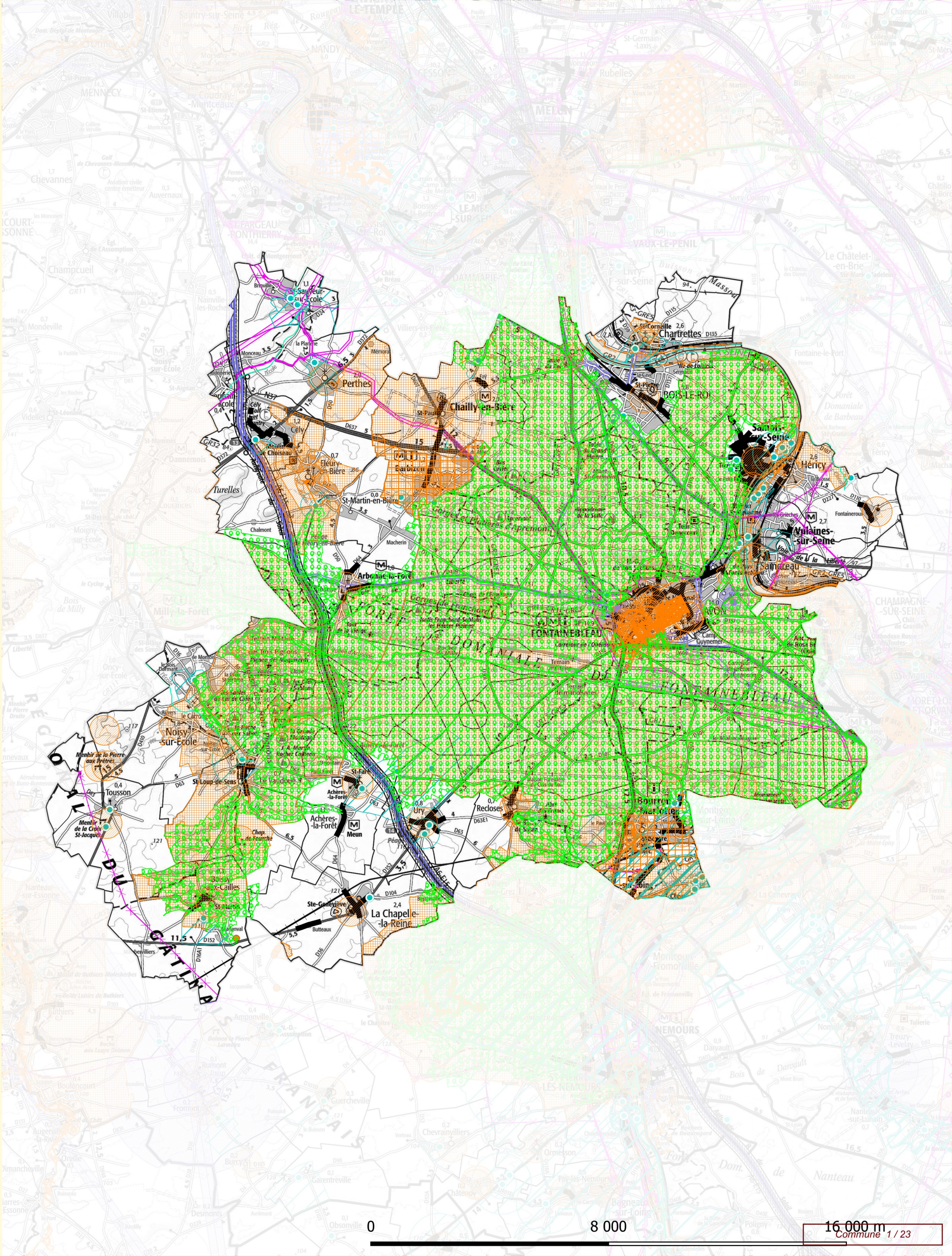


Commune de la CA du Pays de Fontainebleau
Servitudes d'Utilité Publique



	A4 Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux (générateur)		I4 Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (générateurL)
	A4 Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux (assiette)		I4 Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (générateurS)
	A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection (générateur)		I4 Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (assiette)
	A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection (assiette)		I1 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette2S)GRDF
	AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur P)		I1 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette2S)_GRTgaz
	AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur S)		I1 Servitude relative au transport de gaz naturel (assiette2S)_SFDM
	AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (assiette)		INT1 Servitude instituée au voisinage des cimetières (générateur)
	AC2 Servitudes relative aux sites inscrits et classés (générateur)		INT1 Servitude instituée au voisinage des cimetières (assiette)
	AC2 Servitudes relative aux sites inscrits et classés (assiette)		PM1 plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (générateur)
	AC4 aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (générateur)		PM1 plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (assiette)
	AC4 aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (assiette)		PM2 servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique(générateurP)
	AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (générateur)		PM2 servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique(assiette)
	AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (assiette pepe)		PT1 servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (générateur)
	AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (assiette pepi)		PT1 servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (assiette)
	AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (assiette pepr)		PT2 Télécommunication - protection contre les obstacles (générateurP)
	EL3 Servitude de halage et de marchepied (générateur)		PT2 Télécommunication - protection contre les obstacles (assiette)
	EL3 Servitude de halage et de marchepied (assiette)		PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunications (générateur)
	EL7 Servitude d'alignement des voies publiques (générateur)		PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunications (assiette)
	EL7 Servitude d'alignement des voies publiques (assiette)		T1 Servitude relative aux voies ferrées (générateur)
	EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération (générateur)		T1 Servitude relative aux voies ferrées (assiette)
	EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération (assiette)		T5 Servitude aéronautique de dégagement (assiette)

Rappel : la présente carte est fournie à titre informatif et ne doit pas être insérée dans le document PLU comme plan de servitudes.
En effet la collecte des servitudes étant faite auprès de tierces personnes (exploitants, gestionnaires) la DDT ne peut garantir l'exhaustivité et l'exactitude de leur report sur cette carte.
Fond cartographique numérique : SCAN25_TOPO_077_2016©IGN